

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 235/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Annulations délibérations N° 151, 152, 158 et 161/2017 du conseil communautaire suite erreur de délibérations par le conseil communautaire d'adoption du compte de gestion 2016, de l'affectation des résultats 2016, du BP 2017 du CIAS

En conformité avec l'arrêté préfectoral du 13/12/2016 (arrêté référence PREF/DRCL/BCLB-2016-0091) le BA du CIAS est rattaché à la CCUR. Or le budget du CIAS est un budget principal et qu'il doit être voté par le conseil d'administration du CIAS et non le conseil communautaire.

Le BP du CIAS a été adopté par délibération de la CCUR :

- N°151/2017 le compte de gestion 2016 du CIAS,
- N°152/2017 le compte administratif 2016 du CIAS,
- N°158/2017 d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du CIAS,
- N°161/2017 le budget primitif 2017 du CIAS.

Parallèlement, le CIAS de la CCUR a adopté par délibération :

- N° 05/2017 : approbation du compte de gestion 2016,
- N° 06/2017 : approbation du compte administratif 2016,
- N° 6/2017 : affectation des résultats 2016,
- N°11/2017 : adoption du budget primitif).

Il convient de considérer comme invalides les délibérations établies par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **CONSIDERE** comme nulles les délibérations prises par le Conseil communautaire (réf. 151/2017, 152/2017, 158/2017 et 161/2017) puisque concernent uniquement le CIAS et doivent être prises par le conseil d'administration du CIAS et non par le conseil communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président
Paul RANNARD

